Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260630-D_2026_114-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
Pour : 27
Contre : /
Abstention : /

N° de la délibération
2026-114

L'an 2026, le 18 juin à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 12 juin 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 12 juin 2026

Présents (22) : Christian TROADEC, Président

Mmes : Isabelle AUFFRET, Isabelle BOULZENNEC, Marie-Laure CLOAREC, Marie-Christine JAOUEN, Anne-Marie KERDRAON, Annie LE GUEN, Isabelle LE LEON, Sophie LEVENEZ, Viviane MOISAN, Murielle SANQUER

MM : Paul BOUSSARD, Dominique COGEN, Daniel COTTEN, Stéphane COTTY, Didier GOUBIL, Patrice LE DU, Cédric LE MOROUX, Xavier PERCHEC, Claude PRIGENT, Rémi ROLLAND, Mickael THOMAS,

Absents ayant donné procuration (5) : Jean-Yves NICOLAS à Christian TROADEC, Hélène GUILLEMOT à Isabelle AUFFRET, Alexandra FRAYSSE à Daniel COTTEN, Patrick URIEN à Marie-Christine JAOUEN, Aurore GINOUVES à Cédric LE MOROUX

Absents: /

A été nommé secrétaire : Cédric LE MOROUX

D 2026-114 Informations

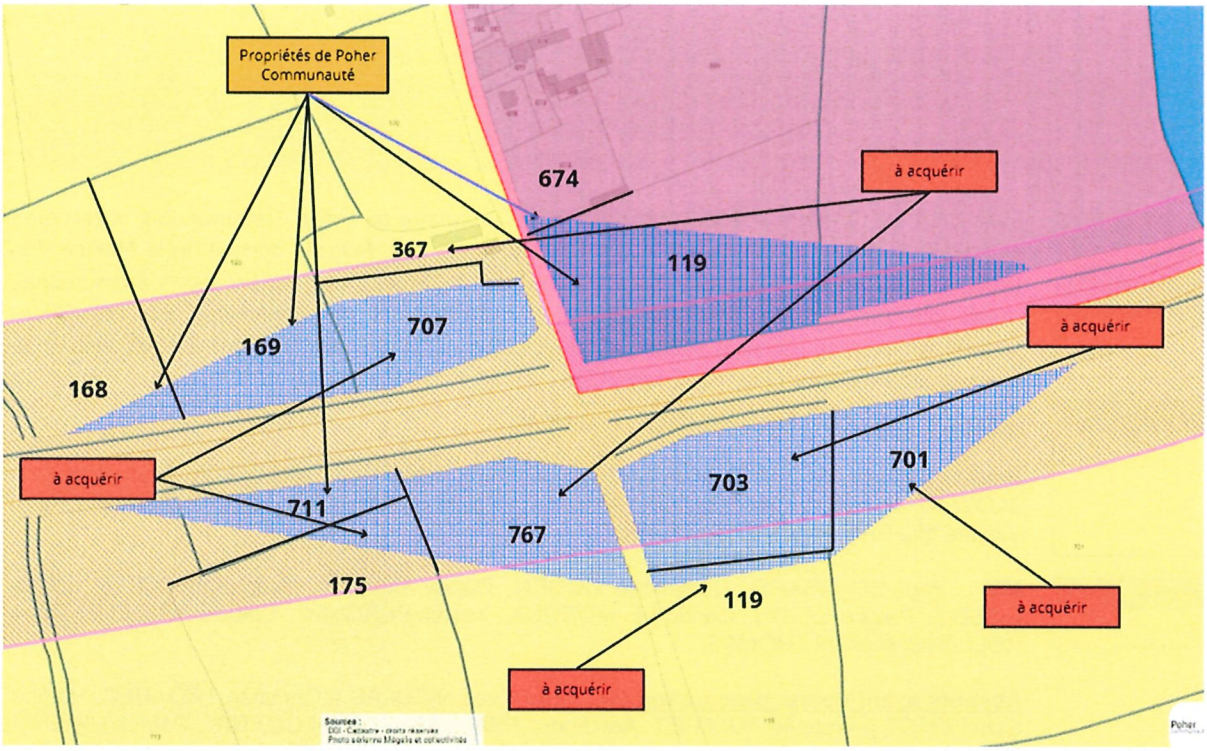
1. Mandat Foncier SAFER - Information

Rapporteur Patrice LE DU Technicien référent : Nathalie MILIN

Dans le cadre de la convention partenariale établie entre Poher communauté et la SAFER BRETAGNE le 15 mai 2018 pour une durée de 5 ans et renouvelée depuis par tacite reconduction tous les ans, il est prévu de pouvoir établir un mandat foncier pour l'acquisition de terres situées dans un périmètre d'emprise destiné à urbanisation.

Poher communauté prévoit de mandater la SAFER pour accompagner la SEMBREIZH, titulaire du traité de concession de création de la zone d'aménagement concertée (ZAC) et la création du futur échangeur à la Métairie Neuve, pour l'acquisition des terrains pour lesquels Poher communauté n'est pas encore propriétaire et qui sont dans l'emprise du futur échangeur.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260630-D_2026_114-DE



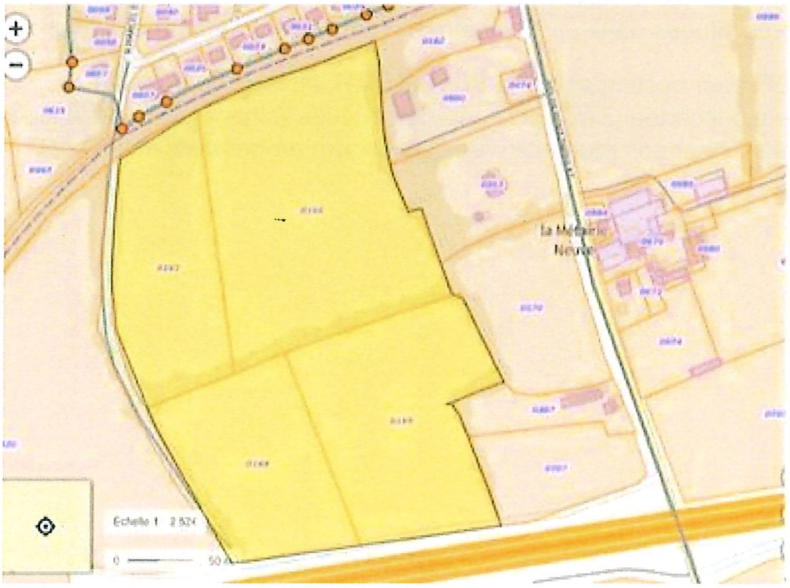
2. Résiliation convention mise à disposition SAFER - Information

Rapporteur Patrice LE DU Technicien référent : Nathalie MILIN

Poher communauté est propriétaire de 4 parcelles agricoles (zonage A au PLU) dans le secteur de la Métairie Neuve/Kerléon.

Pour éviter que ces parcelles ne deviennent des friches, Poher communauté avait décidé de les mettre en location à des agriculteurs.

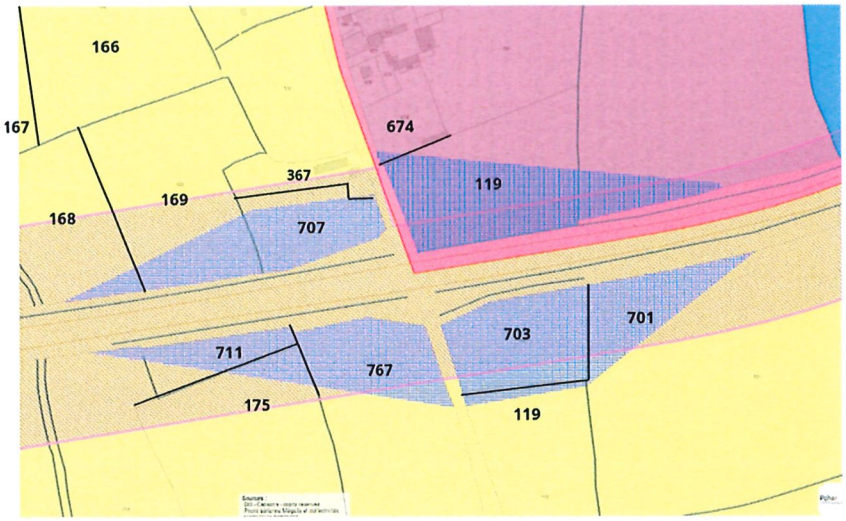
Il s'agit des parcelles suivantes en jaune sur le plan ci-dessous : C166,167, 168, 169 d'une surface globale de 8.4 Ha.



Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260630-D_2026_114-DE

Ces parcelles font l'objet d'une convention de mise à disposition établie auprès des services de la SAFER pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2027.

Ces 4 parcelles situées hors emprise du périmètre de la ZAC de la Métairie Neuve, sont pour partie situées dans l'emprise du futur échangeur, cf. plan ci-dessous.



Il convient donc de résilier la convention concernée afin de permettre les travaux et les différentes études.

La présente convention est résiliable, par les parties, annuellement à la fin de l'année culturale en cours, soit au 30 septembre, moyennant préavis adressé par lettre recommandé avec avis de réception au moins 6 mois à l'avance, soit avant le 30 avril de l'année en cours.

Les membres du conseil communautaire ont pris acte des ces informations

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 19/06/2026
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

POHER COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260630-D_2026_114-DE